Elne
Cité d'Arts et de Culture en Terre Catalane

ARRÊTÉ n°ARR2026-057

STATIONNEMENT
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Nomenclature 8.3 :
Domaines de compétences par thèmes - Voirie

Le Maire d'ELNE,
VU le Code général des Collectivités territoriales ;
VU le Code de la Route ;
VU la demande de la Société ITS en date du 28 mai 2026 ;
VU les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté n°ARR2026-014 portant délégation de fonction de Monsieur le Maire à Monsieur Claude BARCIA, 3ème Adjoint au Maire, pour toutes les décisions entrant dans le champ de compétences « Travaux/Fouilles archéologiques »,

CONSIDÉRANT que des travaux de **remplacement de distributeur de billets** vont avoir lieu à la Banque Populaire du Sud sise 76 N, Route Nationale, et que durant cette période, le stationnement des véhicules empêcherait le bon déroulement du chantier,

ARRÊTE

Article 1
Le stationnement sera interdit :

Le mercredi 10 juin 2026
sur les 3 places de stationnement se trouvant devant les n° 95 bis et 97 N, Route Nationale.

Article 2
A l'exclusion de ceux destinés aux travaux, le stationnement de tous les véhicules sera temporairement interdit et considéré comme gênant la circulation publique, sur la voie désignée ci-dessus.

Article 3
Il est accordé une permission de voirie pour les trois places de stationnement se trouvant devant les n° 95 bis et 97 N, Route Nationale.

Article 4
Cette autorisation est accordée pour le mercredi 10 juin 2026, exclusivement pour la réalisation du chantier.

Article 5
L'entreprise restituera le site, ainsi que les états de surface dans leur état initial.

Article 6
Sécurité et signalisation de chantier :
La Société ITS, représentée par Monsieur MEYER Jean-Pierre, domiciliée 6, Rue des Frères Montgolfier – 95500 GONESSE, devra signaler son chantier conformément à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté, telle qu'elle résulte notamment de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et (et notamment son 1-8ème partie consacrée à la signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992 modifié. La protection contre les projections et la chute de matériaux devra être assurée.

Article 7
En application de l'article R417-10 du Code de la Route, l'immobilisation et la mise en fourrière des véhicules gênants visés à l'article 1 ci-dessus pourront être prescrites par les agents habilités dans les conditions prévues aux articles L 325-1 à L325-3 du Code de la Route.

Article 8
Il appartiendra au responsable des travaux de procéder à la remise en état des lieux dès l'achèvement des travaux sous peine de poursuites.

Article 9
Le présent arrêté sera affiché conformément à la règlementation en vigueur dans la commune d'ELNE ainsi qu'à l'entrée et à la sortie du chantier.

Article 10
Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

À ELNE, le 28 mai 2026
P/le Maire,
L'Adjoint délégué aux travaux

MAIRIE D'ELNE
Pyrénées - Orientales

Claude BARCIA

Ampliation du présent arrêté à :
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'ELNE,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'ELNE,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de la Ville d'ELNE.

Affiché le : 28 MAI 2026

Toute personne intéressée peut contester la légalité du présent arrêté dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de l'arrêté ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

76 D40C
Elne, Occitanie
Google Street View
mars 2026
Voir plus de dates
D40C
15 ML